

COMMUNE D'ARZIER – CONSEIL COMMUNAL

Préavis 09/2025

Demande de crédit de CHF 70'000 TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS

Rapport de la commission adhoc

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

La commission adhoc s'est réunie le 4 septembre 2025 à 20h30 au bureau du conseil. Elle remercie les membres de la municipalité présents, Mme Louise Schweizer, M. Denis Berger et M. Philippe Esseiva pour répondre aux questions relatives à ce préavis.

Résultat des discussions et recommandations

Le terrain de football du CCS et la place de jeux attenante sont des éléments très appréciés de l'environnement scolaire et extrascolaire des enfants d'Arzier, de leurs parents et d'autres habitants utilisant le lieu tel une place du village. Il permet à des enfants de différents âges de se côtoyer y compris après qu'ils ont quitté l'école d'Arzier pour celle de Genolier et du Bix dans le futur.

La commission adhoc approuve l'intention d'améliorer ces installations au-delà du simple entretien. En particulier, la création de gradins de taille modeste (2 rangées) et l'installation de surfaces non boueuses qui améliorera le confort d'utilisation et diminuera le besoin de nettoyage dans le CCS. La municipalité clarifie que le système de gradin consiste en bancs sur pieux vissés directement dans le talus sans nécessiter de terrassement ni bétonnage.

La création d'un point d'eau conformément à la proposition du conseil communal va également dans le sens du confort et des habitudes saines pour nos enfants, et est soutenu sans réserve. Nous remercions la municipalité d'avoir accédé à cette demande. Nous soutenons aussi le remplacement d'un module de jeux vétuste et l'utilisation de copeaux de bois. La municipalité étudie la possibilité d'installer un jeu de pyramide en corde de 3m environ pour remplacer la maisonnette. Elle considère aussi qu'il n'y a pas assez de place pour ajouter des balançoires sans enlever d'autres éléments.

Nous voudrions attirer l'attention de la municipalité sur quelques points concernant la réalisation.

- Le préavis indique l'intention de réaliser les gradins en bois. Le bois posé en surface horizontale peut rapidement se dégrader. Il faudra donc veiller à la qualité du bois pour que la structure tienne dans le temps sans générer d'échardes. La question de l'entretien nécessaire et de la durée de vie estimée a été posée aux représentants de la municipalité, qui reviendront avec une réponse d'ici la séance du conseil.

- La municipalité nous a confirmé que le robinet sera un système à poussoir, contrairement à l'exemple montré dans le préavis.

Conclusion

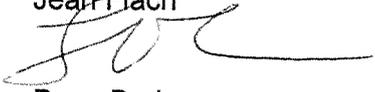
Vu le préavis municipal no 09/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 70'000 TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS,

la commission adhoc recommande à l'unanimité d'adopter le préavis municipal no 09/2025.

Ainsi délibéré par la commission adhoc dans sa séance du 4 septembre 2025.

Membres de la commission présents

Jean Flach



Dany Badan



Membre de la commission excusée

Franca Dieffenbacher

Christophe Bleuler



Jacqueline Burbidge Rainsley

